
RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Conseil de développement du Grand Périgueux

Sommaire

I.	Préambule	3
II.	La gouvernance et l'engagement des membres	3
	La mise en pratique du système de gouvernance.....	3
	Le renouvellement partiel des membres du Conseil de développement	4
III.	Le suivi et les avancées des travaux du CODEV	5
1.	La reprise des travaux des groupes et leur avancée	5
	Les projets futurs du Conseil de développement.....	6
IV.	Les propositions d'actions et les avis rendus	6
1.	La proposition de création d'un Conseil Communautaire des Jeunes.....	6
2.	L'avis sur les politiques publiques en matière de santé mentale	7
V.	Le développement d'une nouvelle méthodologie de travail.....	8
1.	La formation des membres du CAS aux techniques d'animation	8
2.	L'appropriation d'un nouveau tableau de travail des groupes.....	9
VI.	Les relations extérieures du Conseil de développement	9
1.	L'implication dans la Coordination Nationale des Conseils de développement.....	9
2.	Le développement de liens avec d'autres Conseils de développement	10
VII.	Conclusion	10
VIII.	Annexes	10
1.	Charte d'engagements réciproques entre le CODEV et le Grand Périgueux	10
2.	Fiches de suivi des groupes de travail du CODEV du Grand Périgueux.....	10
3.	Proposition de création d'un Conseil Communautaire des Jeunes	10
4.	Avis sur les politiques publiques en matière de santé mentale chez les jeunes.....	10

I. Préambule

Le Conseil de développement (CODEV) du Grand Périgueux a été créé en mars 2022 pour répondre aux dispositions délibérées dans le pacte de gouvernance de l'agglomération, voté la même année.

Après deux années de lancement du conseil citoyen, et à la suite de la structuration de son organisation interne et de ses relations extérieures, le développement de la formation des membres et leurs premiers travaux ont marqué l'année 2024.

Ce bilan annuel vient répondre à deux exigences : la première est légale puisqu'il s'agit d'une obligation pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants d'acter par une délibération le bilan de son conseil de développement à l'issue de chaque exercice. La seconde est organisationnelle, en effet le CODEV regroupe des citoyens bénévoles dont l'engagement doit se structurer et dont les actions doivent être mises en valeur.

Le bilan annuel du Conseil de développement du Grand Périgueux a vocation à être présenté en assemblée plénière du CODEV, chaque fin d'année pour faire le constat de l'année passée et poser les bases des années futures. Il est ensuite présenté au Conseil communautaire de l'agglomération.

II. La gouvernance et l'engagement des membres

Le défi de l'année 2024, amorcé en fin d'année 2023, a été la mise en place de la gouvernance votée pour faciliter la production de travaux et l'engagement des membres.

La mise en pratique du système de gouvernance

La détermination d'une gouvernance et d'une organisation structurée a été l'un des chantiers de l'année passée. Votée en juin 2023 ce mode de travail permet maintenant aux membres du CODEV d'avoir un certain recul sur le fonctionnement de leur instance. La mise en pratique de la gouvernance doit s'analyser à la fois sous le prisme de l'organisation des membres et de leurs instances et à la fois sous l'angle des relations avec le Grand Périgueux.

S'agissant du premier point, les groupes de travail fonctionnent aujourd'hui avec un ou deux rapporteurs qui ont été accompagné dans le cadre d'une formation aux techniques d'animation (cf. V.I.) à quoi s'ajoute la présence et la représentation de trois porte-parole, eux-mêmes présents dans les groupes. Ce mécanisme convient aux membres puisqu'il permet d'apporter au CODEV une instance de suivi : le Comité d'Animation et de Suivi (CAS) tout en ayant des groupes et temps de travail thématisés.

S'agissant du second point, les relations avec le Grand Périgueux sont très fluides, la mobilisation des services administratifs et des élus par les membres du CODEV sont régulières et constructives. Les sollicitations d'avis ou les mobilisations pour du partage d'information se développent fréquemment. De la même façon que la mise en pratique du circuit de prise en compte qui s'est parfaitement déroulé lors de la proposition de création d'un Conseil Communautaire des Jeunes (cf. IV. I.).

[Le renouvellement partiel des membres du Conseil de développement](#)

La participation au sein des instances de démocratie participative demeure une question essentielle dans leur fonctionnement quotidien. L'engagement bénévole de membres issus de la société civile rend parfois complexe l'investissement de ces derniers dans les Conseils de développement.

Au sein du CODEV du Grand Périgueux, les membres du CAS constatent qu'elle est fluctuante depuis son lancement, en témoigne le passage de 107 membres à environ 85 inscrits aujourd'hui. Cette participation tend à se stabiliser à l'échelle de l'assemblée plénière mais elle est parfois pénalisante au niveau des groupes de travail.

Aussi la réflexion du Comité d'animation et de suivi est de pallier cette difficulté par un projet de renouvellement partiel. Ce projet de relance repose sur plusieurs éléments autour desquels les membres du CAS ont souhaité se fonder : un constat ciblé de la participation, une proposition de relance précise et une temporalité pour mettre en œuvre cette dernière.

La proposition de relance de la participation

L'idée des membres du CAS est d'intervenir sur chacun des collèges et de créer une nouvelle « entrée » au sein du CODEV afin de relancer la participation. L'objectif à court terme est d'activer un renouvellement partiel de l'instance et à long terme d'acter l'idée qu'un tuiage au sein du CODEV serait à pérenniser.

Ce renouvellement aurait lieu en trois phases :

- Le recensement de la volonté des membres à s'engager
- La relance dans la participation pour ouvrir à de nouveaux membres
- L'intégration des nouveaux membres au sein du CODEV

Le Comité d'animation et de suivi propose plus précisément l'action suivante :

- Collège des **acteurs locaux** : mail d'explication et sollicitation afin d'interroger la participation des acteurs locaux pour qu'ils nomment un représentant.
- Collège de **l'assise territoriale et des habitants** : mail de sollicitation aux membres afin de leur demander s'ils souhaitent poursuivre leur engagement, à défaut, les considérer comme ne faisant plus partie du CODEV.

- **Collège de l'assise territoriale** : courrier envoyé par les élus référents aux maires n'ayant plus de représentant au sein du CODEV afin qu'ils en nomment un de nouveau.
- **Nouvelle composition du collège des habitants** : lancement d'une campagne de communication (presse, réseaux sociaux du GP, mairies) pour proposer une nombre X (selon recensement) de volontaires pour intégrer le CODEV.

Pour conclure la mise en œuvre de ce renouvellement partiel, et après avoir fixé un délai de réalisation à ce dernier, les membres du CAS proposent l'organisation d'un temps d'intégration pour expliquer le fonctionnement du CODEV et cet engagement.

III. Le suivi et les avancées des travaux du CODEV

Le conseil de développement a pour but d'accompagner le Grand Périgueux et ses élus dans sa prise de décision politique. Pour se faire, les membres se sont constitués en groupe thématique pour couvrir les sujets qui concernent l'agglomération et suscite l'intérêt des membres du CODEV.

1. La reprise des travaux des groupes et leur avancée

Les groupes de travail thématiques ont poursuivi leur travail cette année en ayant comme objectif d'affiner les sujets choisis et d'aboutir à la production d'avis ou de propositions concrètes.

Les groupes sont aujourd'hui aux stades suivants :

- **Groupe de travail santé** - *Après des temps de rencontres avec les acteurs locaux de la santé mentale, les membres du groupe ont réalisé un avis sur les politiques en la matière avec des préconisations et des outils pour les porter.*
- **Groupe de travail urbanisme** - *Le groupe a été mis en veille dans l'attente d'une actualité plus importante à ce sujet, notamment dans la perspective de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.*
- **Groupe de travail environnement** - *Après le démarrage du travail sur l'économie circulaire les membres ont visité une recyclerie et ont débuté des rencontres avec des acteurs locaux pour organiser une journée de sensibilisation à l'économie circulaire.*
- **Groupe de travail enfance/jeunesse** - *Après la présentation du projet Silot et des perspectives à venir à ce projet, les membres du groupe ont répondu à la proposition de création d'un Conseil communautaire des Jeunes qu'ils ont présenté aux élus communautaire qui l'ont voté à l'unanimité.*
- **Groupe de travail mobilité** - *Le groupe poursuit sa réflexion sur la problématique du dernier kilomètre. Ils ont réalisé un travail partagé avec les services de Périmouv pour un avis dans le cadre d'une enquête aux commerçants de la première couronne. Le but est d'organiser une visite dans un lieu qui test ces dernières, une prise de contact a été amorcé avec deux entreprises de Bordeaux.*

Les travaux des groupes sont davantage détaillés dans les fiches de suivi qui sont présentées à chaque assemblée plénière (cf. annexe 2).

Les projets futurs du Conseil de développement

Les groupes de travail thématiques se projettent déjà dans les perspectives de production de l'année à venir. Les dynamiques de groupe sont pour la plupart lancées, aussi on note les projets futurs suivant.

Les groupes prévoient les projets suivants :

- **Groupe de travail santé** – *Le groupe souhaite organiser une table ronde avec les acteurs locaux de la santé mentale. Cela abordera dans le sens de leur avis et de leurs préconisations et outils pour cette question.*
- **Groupe de travail environnement** – *L'organisation d'une journée de sensibilisation à l'économie circulaire va occuper l'année des membres avec notamment la mobilisation des acteurs locaux et des services du Grand Périgueux.*
- **Groupe de travail enfance/jeunesse** – *La campagne de candidature dans le cadre du Conseil communautaire des Jeunes va se poursuivre avec de nouvelles perspectives méthodologiques et calendaires.*
- **Groupe de travail mobilité** - *Le groupe va organiser une visite dans un lieu qui test ces dernières de deux entreprises de Bordeaux avant de réaliser un avis dans le cadre des propositions de l'agglomération et de Périmouv au sujet du dernier kilomètre.*

Les travaux des groupes sont davantage détaillés dans les fiches de suivi qui sont présentées à chaque assemblée plénière (cf. annexe 2).

IV. Les propositions d'actions et les avis rendus

1. La proposition de création d'un Conseil Communautaire des Jeunes

Les élus du Grand Périgueux et en premier lieu, le président Jacques AUZOU, a sollicité les services de l'agglomération et le Conseil de développement pour avoir une proposition/avis sur le sujet suivant : la mise en place d'un Conseil Communautaire des Jeunes (CCJ).

Les membres du CODEV ont élaboré une proposition complète et opérationnelle de création d'un CCJ, délibérée dans notre assemblée plénière, le lundi 10 juin dernier. Proposition co-construite avec les élus référents sur la rénovation démocratique, messieurs Fouchier et Lecomte. La proposition a ensuite été présenté en conseil exécutif par les élus, puis en Bureau communautaire par les porte-paroles du CODEV aux élus de l'agglomération, le jeudi 19 septembre. Le projet a été adopté par le conseil communautaire à l'unanimité le jeudi 26 septembre avec pour objectif l'installation du CCJ en début d'année 2025.

La proposition :

Le CODEV a proposé la création d'un Conseil communautaire des jeunes dont l'objet serait : une instance de démocratie participative source de sensibilisation à la citoyenneté, et à la fois une instance de projets permettant aux jeunes de l'agglomération d'être force de proposition.

Le CCJ devra répondre aux attentes des jeunes du Grand Périgueux, chainon manquant actions en faveur de la jeunesse qui s'inscrit pleinement dans la politique communautaire du projet Silot. Les jeunes pourront créer des passerelles avec ce tiers-lieux et avec les autres instance citoyenne de jeunes (Conseils Municipaux Jeunes ou Conseil départemental jeune).

Modalités du CCJ :

- Composition du CCJ : 41 membres, à parité (homme/femme) représentatifs du territoire (urbain/rural), ouvert sur la base du volontariat, aux jeunes de 15 à 20 ans, issus des lycées, établissements professionnels et technologiques, établissements d'enseignement supérieur, jeunes professionnels, en formation ou en recherche d'emplois.
- Candidatures : une campagne de communication à leur destination pour expliquer la démarche et donner un accès à une plateforme de candidatures spontanées.
- Conditions du mandat de conseiller jeune : d'une durée de 2 ans, renouvelable, avec un système de renouvellement partiel (pour assurer une continuité dans les usages liés au mandat et les projets). Les modalités d'engagements seront déterminées avec les membres (varier les périodes et modes de mobilisation des réunions), de même ils seront accompagnés sur la mobilité : pour éviter les freins à cet engagement (minibus, prise en charge de l'abonnement Périmouv etc.).
- Moyens attribués :
 - Une animation via le chargé de mission « Démocratie participative » ;
 - Un budget de fonctionnement annuel d'un montant de 10 000 € ;
 - Une enveloppe annuelle pour la réalisation de ses projets équivalent à 60 000 € ;

Après le vote du projet, les membres ont préparé la campagne de candidature du CCJ, après un premier lancement de la communication liée à ce projet, une seconde étape de recherche de candidature va être établie en fin d'année.

2. L'avis sur les politiques publiques en matière de santé mentale

Les membres du groupe ont travaillé sur un sujet en particulier : la prévention en santé mentale chez les jeunes. Une thématique qu'ils ont ensuite travaillé sous plusieurs angles et avec une méthodologie définie afin de produire l'avis en question.

La production d'un avis ou la formalisation d'une proposition de la part d'une instance de démocratie participative suppose un travail de fond, de terrain et une perspective opérationnelle à ce dernier afin qu'il puisse être pris en considération.

L'objectif du groupe était dans un premier temps de comprendre les enjeux du territoire concernant la prévention en santé mentale, d'auditionner les acteurs en la matière et de se questionner sur les actions existantes ou à mettre en œuvre.

La vision à court terme du travail amorcé par le groupe serait de rendre un avis aux élus du Grand Périgueux afin de permettre à moyen et long terme qu'une prévention récurrente des publics jeunes soit faite sur les questions de santé mentale au travers des actions de l'agglomération.

Les membres du Conseil de développement du Grand Périgueux, après les travaux ci-contre, prennent acte des éléments suivants :

- La sensibilisation, la prévention et l'orientation vers des acteurs adaptés en matière de santé mentale est une priorité pour les jeunes de l'agglomération ;
- Considère qu'un travail sur la santé mentale des jeunes en complément de ce qui est fait par d'autres organisations, enrichirait la résolution de cette problématique. L'enquête de l'ORS de fin 2022 confirme l'utilité d'un travail sur ce sujet.
- Souhaite favoriser les échanges afin d'amplifier les synergies qui peuvent exister autour de la problématique de santé mentale. Le Grand Périgueux, en qualité d'agglomération, pourrait jouer un rôle double dans le cadre des politiques publiques en la matière :
- Développer les actions de formations en santé mentale auprès des agents de l'agglomération qui sont en contact avec les publics jeunes.
- Engager des réflexions sur les moyens de mutualiser et associer davantage les acteurs entre eux en matière de santé mentale.

Le Conseil de développement du Grand Périgueux, son Comité d'Animation et de Suivi, et le groupe de travail « Santé » sont à la disposition des élus et services de l'agglomération pour poursuivre les réflexions engagées.

V. Le développement d'une nouvelle méthodologie de travail

1. La formation des membres du CAS aux techniques d'animation

Les membres du Comité d'Animation et de Suivi (CAS) a été accompagné cette année par une formatrice et facilitatrice, choisi par leurs soins. L'objet de la formation était d'apporter un accompagnement aux membres sur les techniques d'animation et de gestion de projet.

Une dizaine de membres a pu participer à 4 ateliers de formation : 2 ateliers d'une journée en présentiel dans l'espace Aliénor et 2 ateliers de 2h en distanciel, d'avril à octobre 2024.

La formatrice leur a proposé un certain nombre d'outils et de leviers pour faciliter leur animation et le suivi des groupes dont ils sont les rapporteurs. Ces derniers gardent un espace partage, un « Padlet » sur lesquels ils peuvent retrouver l'ensemble de cette ressource. Parmi celle-ci ils ont choisi de mettre en pratique un outil en particulier.

2. L'appropriation d'un nouveau tableau de travail des groupes

Le développement des groupes de travail et de la formation aux techniques d'animation doivent permettre de faciliter l'animation et le suivi des groupes en autonomie.

Depuis le démarrage de leurs travaux, les membres des différents groupes confient plus ou moins l'animation et la gestion de leur avancé (réunions, animation, organisation, compte-rendu etc.) au chargé de mission du Grand Périgueux. L'objectif cette année étant de donner les outils pour que les rapporteurs, constitués en binôme, puissent se charger de l'animation des groupes.

Pour cela, un outil va être mis en place cette année et pour l'an prochain : le tableau de suivi des groupes. Il s'agit d'un outil de recueil d'informations en amont ou au début d'une réunion, les membres inscrivent un certain nombre de données qui sont traités par priorités. Cet outil d'intelligence collective facilite la prise de position des membres, l'expression d'un avis et le travail partagé.

Ainsi, à partir de ce dernier chaque groupe peut suivre son avancé et réaliser de façon plus accessible des travaux à distance, en cas d'absence par exemple ou de format en distanciel. Cet outil a été présenté à certains groupes et sera généralisé pour l'année à venir.

VI. Les relations extérieures du Conseil de développement

1. L'implication dans la Coordination Nationale des Conseils de développement

Le conseil de développement a poursuivi son implication au sein de la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD), réseau de CODEV à l'échelle nationale, regroupant conseils de développement, associations, techniciens etc.

La CNCD propose régulièrement des temps de formation ou des groupes de travail thématique, à ce propos, des membres du CODEV du Grand Périgueux ont participé à certains de ces ateliers en distanciel. L'objectif dans l'année à venir sera de densifier la participation à ce type d'évènement.

Par ailleurs, les porte-parole du CODEV étaient présent aux « Rencontres annuelles des Conseils de développement » du 06 au 07 novembre à Paris. Les trois porte-parole et le chargé de mission ont représenté le CODEV et participé à des ateliers.

L'année 2025 doit donc marquer l'ouverture du CODEV du Grand Périgueux vers l'extérieur : la CNCD mais également vers les autres conseils citoyens.

2. Le développement de liens avec d'autres Conseils de développement

Les porte-parole du Conseil de développement sont convaincus de l'intérêt de tisser des liens avec d'autres CODEV. L'intention serait celle de partager des expériences et des temps de rencontres avec les conseils locaux.

Le CODEV du Grand Périgueux fait partie de la Coordination Régionale des CODEV de la Nouvelle-Aquitaine depuis cette année 2024. Dans cette perspective, il participera l'année prochaine à des temps de rencontre.

Les membres du CODEV ont également échangé sur la possibilité de rencontrer d'autres CODEV en établissant cette année quelques prises de contact : avec le CODEV de Clermont-Ferrand, de Grenoble, de Bordeaux ou encore d'Angoulême.

VII. Conclusion

Cette troisième année d'existence du Conseil de développement du Grand Périgueux a été essentielle pour projeter les citoyens engagés dans la production de travaux concrets. La structuration de l'instance a été fondatrice mais les dynamiques de groupe et de mobilisation restent des points d'attention pour l'année à venir.

La participation des membres influence l'animation du collectif et l'apport du Conseil de développement comme une aide à la prise de décision politique.

Les moyens, les outils, les partenaires et au centre de cela, le Grand Périgueux, ne manquent pas pour aider les membres bénévoles à porter les nombreux projets et envies qui les animent et qui serviront la collectivité.

VIII. Annexes

1. Charte d'engagements réciproques entre le CODEV et le Grand Périgueux
2. Fiches de suivi des groupes de travail du CODEV du Grand Périgueux
3. Proposition de création d'un Conseil Communautaire des Jeunes
4. Avis sur les politiques publiques en matière de santé mentale chez les jeunes